

§ 1 DOMAINE D'APPLICATION ET AMPLEUR

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les offres et contrats, sur la vente de produits. Par la commande l'acheteur reconnaît expressément la validité de ces conditions comme contenu du contrat. Des dérogations ne sont valables que lorsqu'elles sont formulées expressément et par écrit. Des explications verbales et téléphoniques ne seront recevables que lorsqu'elles seront confirmées par écrit.
- 1.2 Ces conditions prévaudront, aussi lorsqu'elles s'opposent aux conditions commerciales de la partie contractante.

§ 2 CONCLUSION DU CONTRAT

- 2.1 Nos offres sont libres, pour autant qu'elles ne sont pas expressément confirmées par écrit. Nous nous réservons la réalisation de la commande.
- 2.2 Le contrat est considéré comme ferme, et définitif après une confirmation écrite par le vendeur ou une passation de l'ordre. En cas de changement de situation économique du client ou retard de paiement, nous nous autorisons à nous retirer du contrat.

§ 3 LIVRAISON DES PRODUITS

- 3.1 Nous livrons les produits conforme nos commandes écrites. Le contenu de nos offres est en conformité, en tant que sur la quantité et la qualité des marchandises comme indiquée dans les offres dont on se réfère expressément.
- 3.2 Des fluctuations de qualité et déviations dans le matériel, sont inévitables en ce qui concerne nuance de couleur, coloris; matière et ne représentent pas des manques, pour autant que l'autre n'en ait pas été décidé expressément (par ex: comme pièce de référence).
- 3.3 Une variation de plus ou moins 10% des livraisons peut être rencontrée.
- 3.4 Nous effectuons seulement une garantie pour la qualification des produits livrés par nous pour une certaine utilisation ou traitement lorsqu'une garantie de ce genre est demandée expressément et par écrit, cela est considéré en particulier eu égard à l'admission de certains emballages pour certaines utilisations, la présence des examens de conception et la qualification de nos produits comme les récipients pour des matières dangereuses.

§ 4 PRIX/PAIEMENT

- 4.1 Les prix indiqués sont en vigueur suivant la confirmation de commande.
- 4.2 Ils nous est libre d'exiger des dépôts sur le prix d'achat et /ou des cautions pour le paiement du prix d'achat sans indication de raison Si les dépôts ne sont pas effectués et /ou si les cautions ne sont pas données, nous nous autorisons à nous retirer du contrat et à exiger des dommages éventuels qui résultent de la résiliation du contrat
- 4.3 Nos factures sont payables à 30 jours après date d'émission de facture sans escompte et remise. Lors d'un changement de situation économique du client, nous nous autorisons à poser immédiatement nos conditions.
- 4.4 Dans le cas de retard, nous nous autorisons à calculer des intérêts de retard conformément aux dispositions de la loi de changement de droit d'intérêt à Bgbl 118/2002. Les frais d'encaissement et de mise en demeure étant à la charge du client.
- 4.5 Des paiements détaillés seront pris en considération d'abord sur des frais d'encaissement et de mise en demeure, puis sur des intérêts nés et par la suite sur l'exigence respectivement la plus vieille.
- 4.6 Les exigences de compensation sont exclu.
- 4.7 La réalisation des moules spécifiques pour chaque projet ,devront être définis par le client et en aucun cas seront compris dans le prix de la marchandise.

§ 5 LIVRAISON/RECEPTION

- 5.1 Nos produits sont à disposition départ usine, pour autant dans la limite des stocks disponibles. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client. Les droits de douane et des taxes d'importation taxes locales ou d'état éventuels restant à la charge du client.
- 5.2 Lieu de production siège social Sulz (Autriche).
- 5.3 Les dates de livraison spécifiées dans la commande ou convenues expressément sont en vigueur. Nous nous autorisons à des livraisons partielles en observant les dates convenues.
- 5.4 Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le Vendeur de son obligation de livrer tout élément extérieur et imprévisible au moment ou il intervient qui rend l'exécution des obligations du Vendeur raisonnablement démesurées ou impossibles à exécuter. Aucun droit à la résiliation du contrat ou autre exigence ne pourra être exigé du client.
- 5.5 Le client a obligation de nous mettre à disposition à temps tous les outils, échantillons, présentations, etc. nécessaires pour la réalisation des ordres. Les outils fournis par le client, doivent nous être mis disposition, disponible et en fonction pour la production en série, de sorte qu'au lancement de production convenu, aucun retard ne se produise. Par défaut du client, si des dépenses ou des dommages, en particulier des pertes de production en résulteraient, nous nous autoriserions à exiger un dédommagement.
- 5.6 Les palettes et emballages de transport sont échangés ou séparément pris en considération des prix de revient.
- 5.7 Sont contenus dans le prix les redevances de recyclage de nos emballages. En aucun cas un retrait en sera imputé.

§ 6 GARANTIE/RESPONSABILITE PRODUIT

- 6.1 Les réclamations sur les vices apparents ou sur les non conformités du produit livré doivent être formulées par écrit, dans les huit jours de réception des produits, ceci étant valable lors de livraisons partielles. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Si les manques ne peuvent pas être constatés lors d'un examen en bonne et due forme lors d'une livraison, au plus tard passé 90 jours, le produit sera considéré exempt de vices.
- 6.2 Dans le cadre de la garantie, la seule obligation incombant au Vendeur est sur présentation des produits, le remplacement ou réparation du produit reconnu défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnités ou dommage intérêts.
- 6.3 Nous ne répondons pas des dégâts matériels qui résultent d'erreurs d'utilisation de nos produits, excepté le client, nous sommes un consommateur dans le sens de la loi de responsabilité du fait du produit. Le client est cependant seul apte à définir les caractéristiques de ses besoins et de l'adéquation des produits à leur satisfaction.

§ 7 DROITS

- 7.1 Le client déclare expressément, nous céder tous les droits sur les outils transmis tels que échantillons, présentations, les dessins, etc. En aucun cas, notre responsabilité ne pourrait être recherché lorsqu'il y a: faute, négligence, omission ou défaillance du client, non respect des conseils donnés, force majeure, événements ou incidents indépendants de notre volonté, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel nous n'avons aucun pouvoir de contrôle et de surveillance.
- 7.2 Tous les droits nous reviennent sur les projets, dessins fournis, plans et autres aides après paiement de toutes les factures. Chaque utilisation, imitation, reproduction ou transmission requièrent notre consentement exprès.

§ 8 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Tout produit livré reste notre propriété jusqu'à complet et parfait paiement de son prix. L'engagement de la marchandise étant sous la réserve de propriété, requiert notre consentement express et écrit, ainsi à la revente des marchandises, l'acheteur doit faire remarquer expressément la réserve de propriété existante.

§ 9 DISPOSITIONS FINALES

- 9.1 En cas de litige, seul le tribunal de Feldkirch sera compétent.
- 9.2 Le droit exclusivement Autrichien doit être appliqué au rapport contractuel. L'applicabilité de la convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue expressément.
- 9.3 Si une devait ou si plusieurs dispositions de ces conditions devaient être inefficaces ou le devenir, cela n'affecterait pas la validité de l'autre contenu.